

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
NANTES

La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique ,

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 52 professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive au titre de l'année 2025

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. CORNET		ANTHONY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. TOURNABIEN		NICOLAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LONGEPEE		LUDOVIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM TIJOU	MENAND	LUCIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. SALZE		DAVID	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. DECREAU		ERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. DEMARE		ROMAIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. KLEIN		RODOLPHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MARTIN		LUCIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM PARIYAR	LE CALVE	LAURE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. AUVIN		LIONEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
NANTES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM HECKER	GRUAU	SANDRINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BEDOUIN		OPHELIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. PROD'HOMME		ARNAUD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM HELARY	LUNEL	VIRGINIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. CARDINAL		YOHANN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ROUX		HERVE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM DUBOIS		NATHALIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM VAGUENEZ		LAURE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LEBLANC		CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MAHEO	COSTERIGENT	SOIZIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. QUENTIN		REGIS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MARQUEZ-DIAZ		VANESSA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LOUVET		GUILLAUME	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MOITIE	COUBARD	MAGALI	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM AUDRAIN	DOLLET	SANDRA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LEROY		SYLVAIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM FARDEL		LAURENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LEFEBVRE		MICKAEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
NANTES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. ROULON		CHRISTOPHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. KOCHMAN		ROMAIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LOSQUE		JEAN-MARC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GERBAUD		PASCAL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM CAILLAUD		CHARLOTTE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM GLAUDY		EMMANUELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LE GLAND		CLAIRE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LAMBERT	PANEBOEUF	STEPHANIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GAUTIER		FABIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. CHAYE		KEVIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BOUTELDJA		ISMAEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. PAYEN		ANTHONY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM VALANTIN TRINQUART	TRINQUART	CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. FINOT		ROMAIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BEZIER		VIOLAINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GOUSSE		RODOLPHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM SIRETAS		GWENAELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM HOLIET	TERRIEN	ANNAIK	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NANTES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. THETIOT		NICOLAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. PIERSON		RENAUD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LOUVEAU		KATY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. AMOUZOUGGARENE		VALERY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LEFEVRE		LAURENCE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
NANTES

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 11/07/2025

La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des universités

La Rectrice de la région académique Pays de
la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes,
Chancelière des universités

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général de l'Académie



Philippe DIAZ

Katia BÉGUIN

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois*

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

* 4 mois pour les agents n'habitant pas en France.

NOTA

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
NANTES

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 42.33 %, la part des hommes est de 57.67 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 46.15 %, la part des hommes est de 53.85 %